



MANDAT du groupe de travail « Politiques de santé » 2014-2016

1. Mission générale et objectif

L'objectif est d'établir un relevé des offres existantes en prestations ainsi que des structures dans le domaine de la santé des pays partenaires, de mettre en réseau les acteurs de la santé, de promouvoir la coopération transfrontalière et de contribuer à résoudre les problèmes pour le bien des citoyennes et citoyens du Rhin supérieur, en particulier dans le cadre de projets concrets. L'objectif à long terme est le développement de l'idée d'un espace de santé du Rhin supérieur.

2. Organisation

Le groupe de travail a la fonction d'un groupe de coordination et de pilotage des groupes d'experts, qui travaillent au traitement de questions spécifiques et mettent en œuvre les projets concrets du groupe de travail.

Le groupe de travail présente au comité directeur ou à l'assemblée plénière de la Conférence du Rhin supérieur les avancées et les résultats de ses travaux. Le groupe de travail se réunit régulièrement (3 à 4 fois par an).

3. Thèmes

Les membres du GT Politiques de santé ont participé à un séminaire qui avait été organisé le 21 mai 2014. De nouveaux champs d'action dans le domaine de la santé ainsi que des propositions pour de nouveaux projets ont été discutés dans le cadre de ce séminaire.

Ces suggestions et propositions seront évaluées en commun avec les groupes d'experts et réalisées dans la mesure du possible. Leur mise en œuvre peut se faire dans le cadre d'un élargissement des groupes d'experts existants ou de la création de nouveaux groupes d'experts.

Sur cette base, le groupe de travail définit les priorités suivantes pour les années 2014 – 2016 :

- Amélioration de l'échange transfrontalier d'informations dans le secteur de la santé.
- Transposition de la convention d'information mutuelle sur les maladies contagieuses (alerte sanitaire) ; gestion du dispositif d'alerte épidémiologique transfrontalier EPI-RHIN. Organisation d'une réunion annuelle des responsables du système d'alerte ou d'autres domaines de la santé publique dans les régions partenaires.
- Tableau de bord transfrontalier sur la santé, actuellement dans le domaine des maladies cardio-vasculaires, du diabète, du surpoids, de l'obésité, du cancer et de l'évolution démographique.

- Echange sur les développements actuels dans le domaine de la coopération sanitaire (par ex. questions spécifiques concernant le traitement ambulatoire ou stationnaire, le personnel qualifié dans le domaine de la santé, la mobilité professionnelle transfrontalière du personnel de santé).
- Echange sur les questions des droits des patients transfrontaliers. Il est aussi prévu d'y associer, en cas de besoin, d'autres partenaires, en particulier le groupe d'experts Travailleurs frontaliers, les instances Infobest et les Eurodistricts.
- Echange d'informations dans le domaine de la prévention, en particulier autour des questions « Alimentation – Activité sportive – Surpoids », médecine préventive dans les entreprises, amélioration préventive de la qualité de vie en tenant compte de l'évolution démographique et des besoins des personnes souffrant d'un handicap.
- Suivi des questions concernant les prestations des caisses d'assurance maladie (traitements médicaux ambulatoires et en établissements) ainsi que les secours d'urgence transfrontaliers.
- Suivi de la coopération transfrontalière dans le domaine ambulatoire et hospitalier.
- Echanges d'informations dans le domaine de la dépendance et des drogues.
- Développement et gestion de la plateforme d'information (<http://www.oberrhein-konferenz.org/de/gesundheit/informations-plattform-gesundheit.html>) qui reprend les points ci-dessus, indique les structures existantes, met en réseau les stratégies, les projets, les expertises etc. existants, donne accès aux résultats des travaux et permet la coopération entre les acteurs de la santé. La plateforme d'information s'adresse à la fois aux acteurs de la santé publique et aux acteurs privés, ainsi qu'aux citoyennes et citoyens du Rhin supérieur.

4. Groupes d'experts

Les quatre groupes d'experts suivants sont maintenus jusqu'à nouvel ordre :

4.1 Groupe d'experts « Gesundheitsbeobachtung / Observation de la santé »

Présidence : Frédéric Imbert, Observatoire Régional de la Santé d'Alsace

L'observation de la santé a pour fonction d'identifier les problèmes communs dans le champ de la santé publique. Des projets concrets peuvent être réalisés à condition que le groupe de travail dispose des moyens en personnel et financiers nécessaires.

Un observatoire de la santé pouvant réaliser de façon continue des travaux d'observation, devrait être développé dans la mesure du possible. Les rapports seront publiés sous forme appropriée et seront de préférence téléchargeables sur le site internet de la Conférence du Rhin supérieur.

4.2 Groupe d'experts « Gesundheitsversorgung / Soins de santé »

Présidence : Dirk H. Fischbach, Regionalgeschäftsführer Barmer GEK

Le groupe d'experts échange régulièrement des informations avec les prestataires et les caisses d'assurance maladie sur la mise en œuvre et les éventuels changements dans l'utilisation de prestations de santé au niveau transfrontalier et fait des propositions qui permettent de résoudre les problèmes de manière générale ou individuelle dans ce domaine.

Le groupe d'experts soutient activement le développement des services de secours transfrontaliers au regard des questions juridiques, spécifiques et techniques, soutient l'échange des acteurs des services de secours et soumet des propositions pour les réglementations financières et la simplification des procédures d'indemnisation.

Le groupe d'experts met l'accent sur la coopération entre les établissements hospitaliers. Il s'agit de promouvoir les coopérations et de permettre l'échange de « Best Practice ». Les questions du recrutement du personnel soignant et de professionnels étrangers sont aussi prises en compte.

Le groupe d'experts suit le développement du projet pilote « Bâle-Lörrach » de même que l'étude initiée par le groupe d'experts au sujet du « Manque de personnel qualifié dans les professions médicales ».

Une question prioritaire sera le développement d'une coopération entre des médecins français et allemands dans le domaine des traitements ambulatoires assurés par les médecins généralistes. L'idée d'une maison médicale transfrontalière continue à être étudiée dans ce contexte.

Le groupe d'experts veut également se consacrer à une autre question d'avenir, les soins de santé dans le domaine des structures de fin de vie et de la médecine palliative.

4.3 Groupe d'experts « Prävention und Gesundheitsförderung / Prévention et promotion de la santé »

Présidence : Dr. Irène Renz, Gesundheitsförderung Baselland

Connaissance mutuelle des projets et des offres dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, comparaison des approches dans les trois pays. Les priorités thématiques seront la promotion de la santé / la prévention pour les personnes défavorisées et les groupes difficiles à atteindre, l'alimentation et l'activité sportive, la vieillesse. Ces thèmes seront adaptés aux besoins des membres.

Favoriser l'ouverture des programmes de formation ou des séminaires aux professionnels du territoire sous mandat.

Définir des objectifs d'encouragement communs autour de la santé dans le territoire sous mandat, mise au point d'un projet qui devra être adopté par la Conférence du Rhin supérieur.

Le groupe d'experts Dépendance et drogues est intégré au groupe d'experts Prévention et promotion de la santé.

4.4. Groupe d'experts « EPI-RHIN »

Présidence : Dr. Dr. Günter Pfaff, Landesgesundheitsamt Stuttgart

Le groupe d'experts est responsable de la mise en réseau des organismes faisant partie du dispositif d'alerte ainsi que de la mise à jour régulière des adresses des personnes à contacter.

Le groupe d'experts organise, en collaboration avec le Secrétariat commun et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, au moins une rencontre annuelle ou une session de formation pour l'ensemble des acteurs du dispositif d'alerte et d'autres groupes intéressés en fonction de la thématique abordée.

Le groupe de travail décide de la définition exacte ou des éventuels élargissements des missions des groupes d'experts ou de la création de nouveaux groupes d'experts.